

Madame Elisabeth BORNE
Ministre chargée des Transports
246 Boulevard Saint-Germain, 75007 Paris

Saint Denis, le 13 Novembre 2018,

Nos ref : DA-56-2018

Objet : SA de Tête SNCF

Madame la Ministre,

La loi du 27 juin 2018 pour un « Nouveau Pacte ferroviaire » prévoit (art. L2101-6) que « Les statuts initiaux de la société nationale SNCF, (...) sont fixés par décret en Conseil d'État. Ils sont par la suite modifiés selon les règles prévues par le code de commerce ».

Ainsi que cela s'était posé en 2015, la question du dimensionnement de la future société holding est aujourd'hui un sujet de préoccupation légitime pour les salariés de la SNCF EPIC de tête.

Dans le cadre d'un « programme SNCF 2020 », le directoire de la SNCF a prévu un lot dédié aux « missions holding et filiales et aux missions systèmes ». En parallèle un lot « projet humain et transformation managériale » est censé avoir été lancé à partir du 5 novembre afin de faire participer les salariés du groupe à la construction de la « nouvelle SNCF ». Ce dernier lot correspond directement à un amendement à l'agenda social du groupe qui avait été proposé par la Cfdt. La direction y avait réservé une suite favorable en incluant dans son document l'objectif de « *Placer les salariés au cœur de la transformation en veillant au partage du sens, à l'expression de chacun et au développement de l'autonomie et de la responsabilité des collectifs de travail* ». En déclinaison, il était prévu de créer un « *groupe permanent des administrateurs salariés* » et de « *mobiliser l'expertise de l'entreprise, en lien avec les partenaires sociaux* ».

Cette méthode a été alors présentée comme une forme de co-construction. Malheureusement, elle souffre de plusieurs dysfonctionnements en particulier pour ce qui concerne l'évolution de l'EPIC de tête :

- Des modèles d'organisation laissant apparaître la filialisation de certaines activités mutualisées sont apparus dans la presse avant même le commencement de la démarche de participation des salariés et sans aucune décision préalable des instances de gouvernance (notamment interview de Guillaume Pepy dans *Les Echos*, 4 octobre 2018) ;
- Le Président du directoire a fait publiquement état d'un nombre maximum de salariés qui seraient directement rattachés à la future holding ;

- Le management de certaines fonctions (communication par exemple) a fait état d'hypothèses relativement précises de ventilation des effectifs entre l'EPIC de tête et les filiales toujours en amont du lancement de la démarche de participation des salariés.

Dans le même temps, les modalités d'association des représentants du personnel à la construction du projet stratégique ne sont toujours pas effectives : quoique sa création ait été annoncée, le groupe permanent des administrateurs salariés n'est pas constitué et la façon dont les organisations syndicales elles-mêmes pourraient être associées à la réflexion n'est pas encore définie.

L'avancement à plusieurs vitesses de ces différents lots, voire l'affichage par le management d'une cible préalablement à toute réflexion collective, ne sont pas de nature à restaurer la confiance dans le corps social cheminot. Elles génèrent au contraire de vives inquiétudes au sein de la SNCF EPIC de tête, lesquelles pourraient rapidement se transformer en tensions.

Pour couvrir ce risque, la CFDT demande que soit rapidement mise en œuvre une toute autre méthode qui ferait passer d'abord l'intelligence collective, conformément aux engagements pris en juin dernier.

La CFDT défend l'idée d'une holding garante de l'unité sociale du groupe et de sa cohérence économique. Cela nécessite qu'elle soit en mesure de continuer à gérer directement, en plus du pilotage stratégique, certaines fonctions systèmes et des fonctions mutualisées au bénéfice de l'ensemble du groupe.

Comme elle l'a fait lors des discussions parlementaires du printemps dernier, la CFDT Cheminots fera part de ses propositions et argumentations sur la gouvernance et l'organisation du futur groupe SNCF auprès des différents niveaux de décision. Dans cet objectif nous sollicitons un échange avec vous afin de discuter des éventuelles hypothèses de cadrage de l'Etat sur le dimensionnement et le rôle de la holding SNCF dont les missions feront *in fine* l'objet d'un décret en Conseil d'Etat.

Nous vous prions de croire, Madame la Ministre, en l'assurance de notre haute considération.

Le Secrétaire Général de la CFDT Cheminots

Didier AUBERT

